



DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du vendredi 1^{er} décembre 2017

N° de délibération : 2017-56-CS	
CADRE :	Fonctionnement du syndicat
OBJET :	Appel de fonds au titre de la participation du SDEG 16 à Charente Numérique pour 2017

L'an deux mille dix-sept, le 1^{er} décembre à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE		X		M. Pierre-Yves BRIAND, suppléant
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD		X		M. William JACQUILLARD, suppléant
M. Jonathan MUÑOZ		X		Pouvoir donné à M. William JACQUILLARD
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE		X		Pouvoir donné à M. Alain THOMAS
M. Alain THOMAS	X			
M. Bernard DUPONT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD	X			

Quinze (15) délégués sur seize (16) étant présents ou représentés le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que Charente Numérique a présenté un programme de déploiement d'un réseau THD au SDEG 16 et aux EPCI :

- Communauté d'agglomération du Grand-Cognac
- Communauté de communes du Rouillacais
- Communauté de communes de Cœur de Charente
- Communauté de communes de Val de Charente
- Communauté de communes de Charente-Limousine
- Communauté de communes de La Rochefoucauld-Porte du Périgord
- Communauté de communes de Lavalette-Tude-Dronne
- Communauté de communes des 4B-Sud Charente

Considérant que ce programme a été discuté territoire par territoire et amendé ;

Considérant que les EPCI ont approuvé ce programme amendé dès lors qu'elles ont signé la convention de programmation qui le formalise ;

Considérant par ailleurs que le président de l'EPCI de Charente Limousine a informé les membres du comité syndical, lors de la séance du 1^{er} décembre 2017, que la délibération approuvant le programme FttH/FttE sur le territoire de Charente Limousine avait été annulée et que la communauté de communes ne siégerait pas au Collège SDEG 16 de Charente Numérique ;

Considérant que les communes des EPCI concernés ont transféré au SDEG 16 la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques » énoncée à l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le SDEG 16 et les EPCI ont entamé un processus conduisant à substituer les EPCI aux communes en représentation-substitution de ladite compétence, ce processus étant à date achevé pour cinq (5) EPCI ;

Considérant que la notification des marchés de travaux (réseau THD et marché de résorption des zones d'ombres Internet) conduit Charente Numérique à financer dès 2017 5 % des montants TTC de ces deux marchés ;

DECIDE d'approuver un appel de fonds de Charente Numérique auprès du SDEG 16 d'un montant maximum de 1 494 847,75 €.

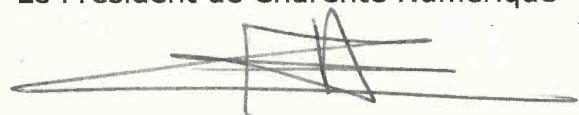
Cet appel de fonds ainsi borné sera appelé par Charente Numérique auprès du SDEG 16 en plusieurs fois, correspondant aux besoins liés aux marchés notifiés sur le territoire des EPCI dès lors qu'ils ont signé la convention de programmation faisant l'objet de la délibération 2017-55-CS et qu'ils ont achevé le processus de représentation-substitution.

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
M. Pierre-Yves BRIAND (suppléant de Mme BEAUGENDRE)	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU (pouvoir donné à M. CHABOT)	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Jonathan MUÑOZ (pouvoir donné à M. William JACQUILLARD)	X			
M. William JACQUILLARD (suppléant de M. HAZOUARD)	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE (pouvoir donné à M. Alain THOMAS)	X			
M. Alain THOMAS	X			
M. Bernard DUPONT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD	X			

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



Jacques CHABOT

